

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Municipalité de Nyon dépose plainte pénale contre la Municipale Elise Buckle et demande sa suspension auprès du Conseil d'Etat

Nyon, le 17 décembre 2021

Consciente de son devoir de protection de l'institution et de celui des personnes mises en cause par les fuites répétées, systématiques et orientées intervenues dans le contexte d'une enquête administrative menée au sein de l'Administration communale, la Municipalité de Nyon a décidé de saisir la Justice pénale afin qu'une enquête soit diligentée pour établir l'existence ou non d'une ou plusieurs violations du secret de fonction qui auraient été commises par Madame la Municipale Elise Buckle.

Parallèlement, la nature particulière de ces infractions et la fonction de son auteure présumée sont de nature à compromettre la confiance de l'entier du collège municipal envers l'une de ses membres.

Ainsi, après avoir tenté de manière répétée, y compris avec l'aide de représentants des institutions et de spécialistes externes, de trouver avec leur collègue un mode de fonctionnement conforme et respectueux du cadre institutionnel, la Municipalité, constatant l'échec de ses nombreuses tentatives successives, sollicite, à regret, l'intervention du Conseil d'Etat pour envisager la suspension de Madame la Municipale Elise Buckle jusqu'à droit connu sur la procédure pénale, conformément à la Loi sur les communes.

Informations complémentaires

M. Daniel Rossellat, Syndic, 079 200 52 01